



Canevas des rapports de contrôle interne

 Canevas 20 nov. 2009

Pour plus d'informations

Vos contacts en régions ou

[Marie-Christine Ferron-Jolys](#),
Associée, Responsable du
département Réglementaire Banque
et Finance

Espace abonnés

[Abonner une relation professionnelle](#)
[Changer ou mettre à jour vos coordonnées](#)
[Se désabonner de Bank Briefing](#)

Politique de protection des données nominatives

- Loi du 6 janvier 1978 modifiée "[Informatique et Libertés](#)"
- Pour exercer vos droits, vous pouvez nous contacter par e-mail :
fr-ppgalertesbanques@kpmg.fr

Le 19 novembre 2009, la Commission bancaire a publié un canevas présentant la nature des informations devant figurer dans les rapports relatifs au contrôle interne mentionnés aux articles 42 et 43 du règlement n° 97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

Ce canevas tient compte des modifications apportées au règlement n° 97-02 par l'arrêté du 14 janvier 2009, notamment celles visant au renforcement du rôle des organes exécutifs et délibérants ainsi que des systèmes de mesure des risques par l'introduction de critères et seuils permettant d'identifier comme significatifs les incidents révélés par les procédures de contrôle interne.

A noter que ce canevas ne prend pas encore en compte les modifications relatives au risque de liquidité applicables à compter du 30 juin 2010.